

<https://langues-lp.ac-normandie.fr/spip.php?article430>



Les langues en Lycée Professionnel

# Les Modalités d'Évaluation

- Les Examens - Le Bac Professionnel - Le Règlement d'examen -

Date de mise en ligne : vendredi 6 mars 2026

---

**Copyright © Les langues en LP Académie de Normandie - Tous droits réservés**

---

Le BO n°30 du 23 juillet 2020 porte sur les unités générales du baccalauréat professionnel et définit les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général. Le BO n°28 du 15 juillet 2021 porte sur les supports d'évaluation et de notation des unités générales.

Le BO n°47 du 16 décembre 2021 les complète et a pour objet de mettre à la disposition des examinateurs les documents nécessaires à l'évaluation et à la notation des candidats dans la perspective des nouvelles définitions des unités générales de baccalauréat professionnel à compter de la session 2022.

Les modalités particulières pour les candidats en situation de handicap sont définies dans l'ANNEXE V : définition de langue vivante obligatoire au baccalauréat professionnel, au point n°4 du texte.

Le diaporama en pièce jointe vous permettra d'avoir toutes les informations utiles concernant les modalités d'examen pour le baccalauréat professionnel.